

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 79 (1970)
Heft: 2

Rubrik: La parole à l'Association suisse des infirmières-assistantes et des infirmiers-assistants CC CRS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La parole à l'Association suisse des infirmières-assistantes et des infirmiers-assistants CC CRS



Chers Membres de l'ASIA,
Chers Lecteurs,

En ce début d'année 1970, nous désirons vous rappeler quelques événements importants survenus durant l'année écoulée.

Ce fut, pour commencer, la constitution de cinq sections de l'ASIA: *Bâle/Soleure, Berne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich*. Ces sections font leurs premiers pas, mais ce n'est que grâce à la bonne volonté et à la disponibilité de leurs responsables, mais aussi à l'appui de leurs membres, qu'elles pourront devenir fortes et efficaces. Chaque membre a des droits, mais il a aussi des devoirs. Il en est un très important: le recrutement de nouveaux membres, car plus nous serons nombreux, plus notre Association sera à même de réaliser ce que l'on attend d'elle.

Notre Association n'a pas encore inscrit beaucoup d'événements dans son histoire, mais il en est un qui restera «historique» pour nous: le 1er octobre 1969, la dénomination d'aide-soignante et aide-soignant a disparu pour faire place à celle d'infirmière-assistante et infirmier-assistant. Nous tenions à le souligner encore ici et nous souhaitons que cette nouvelle dénomination ait rencontré l'approbation de tous, tant la nôtre que celle de nos collaborateurs. Soyons conscients du fait que ce n'est pas seulement la dénomination qui peut valoriser notre profession, mais bien, avant tout, notre attitude personnelle face aux malades et aux collègues, ainsi que notre conscience professionnelle.

Nous tenons à remercier ici la Conférence des Directeurs des affaires sanitaires, la Croix-Rouge suisse et toutes les personnes qui contribuèrent à doter notre profession de la dénomination qui lui convenait. Grâce à cette décision, nous avons fait un nouveau pas en avant, puisque nous avons pu remettre à tous nos membres un exemplaire de nos statuts centraux où le terme d'aide-soignante et aide-soignant a été remplacé par celui d'infirmière-assistante et infirmier-assistant CC CRS.

Autre événement que nous nous réjouissons de vous annoncer: le choix du sigle de notre Association. Vous aurez remarqué un changement dans la

présentation de cette page. En effet, vous aviez l'habitude d'y voir figurer, en tête d'article, un dessin représentant une aide-soignante et un aide-soignant. Mais ce dessin, choisi provisoirement dans l'attente de notre nouvelle dénomination, ne pouvait être utilisé comme sigle de notre Association. Le Comité central a donc chargé un jeune graphiste genevois de lui proposer quelques projets comportant l'abréviation SVK ASIA (soit Schweizerischer Verband der Krankenpflegerinnen und Krankenpfleger — Association suisse des infirmières-assistantes et infirmiers-assistants). Après discussion, il a été décidé que le sigle ci-dessus serait désormais et officiellement celui de notre Association. Chacun aura reconnu la forme d'un œil au centre duquel la croix symbolise notre appartenance à une profession paramédicale reconnue par la Croix-Rouge suisse. Pourquoi un œil? Nous savons combien l'observation est importante dans l'exercice de notre profession. Nous avons appris à observer le malade ou la personne qui nous est confiée afin de transmettre chaque détail ayant de l'importance pour son bien-être physique et psychique. Mais nos yeux ne nous donnent pas uniquement la faculté de voir, ils nous permettent aussi de communiquer avec notre malade, de lui dire que nous sommes présents et disponibles pour lui. Nous souhaitons que chaque membre de notre Association saisisse le sens de ce symbole et qu'il l'agrée.

Pour terminer ce message, nous avons le plaisir d'annoncer notre première Assemblée des délégués; elle aura lieu le 20 avril 1970, à Berne. Que tous ceux qui pourront être présents s'y sentent cordialement invités.

Merci à tous nos membres qui ont compris la nécessité d'appartenir à une association professionnelle; leur appui est utile à l'avenir de notre profession. Merci aussi à toutes les personnes qui encouragent nos efforts par leur appui et leurs précieux conseils.

Que cette nouvelle décennie permette à l'ASIA de suivre le chemin qu'elle s'est tracé.

Josiane Brunner, présidente centrale